

Fiche de données de sécurité

RQ250B

Fiche du 04/03/2013, révision 3

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Dénomination commerciale : RQ250B
Type de produit et emploi : Email céramique pour décoration

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique

1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur :

Les Cousins SARL
160 rue des 4 Termes – ZI des Paluds
13782 Aubagne cedex
Tél. +33 4 42 82 26 26

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence :

Centre Antipoison de Paris
Hôpital Fernand Widal
200, rue du Faubourg Saint Denis
75475 Paris cedex 10
Tél. + 33 1 40 05 48 48

Personne chargée de la fiche de données de sécurité :
gestionfds@lescousins.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008) :

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Eléments de l'étiquette

Etiquetage (Règlement (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008

2.3 Autres dangers

L'inhalation prolongée de poussière fine de quartz peut entraîner la pneumoconiose (silicose) si la valeur limite au poste de travail est dépassée. Les symptômes d'une silicose peuvent se traduire par l'inflammation chronique du système respiratoire. Il peut y avoir un risque d'augmentation du cancer du poumon pour des personnes déjà affectées par la silicose.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Composants dangereux :

Nom chimique	N°CAS N°CE	Classification (67/548/CEE)	Classification (règlement CE N°1272/2008)	Concentration (%)
Substance VLE :				
Oxyde de cuivre	1317-38-0 215-269-1	N ; R50	Aquatic Acute 1 ; H400	< 4
Kaolin	1332-58-7 310-12-76			<= 10

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premier secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance
En cas d'inhalation :

RQ250B

1/5

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution

Enlever les lentilles de contact

Protéger l'œil indemne.

Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication de l'éventuelle nécessité d'une consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés :

Eau, CO₂, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Moyens inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Risques particuliers résultants de la substance ou du mélange

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Précaution pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate

Emmener les personnes en lieu sûr.

Eviter la formation de poussières.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Mesures de précaution de type environnemental

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Balayer et enlever à la pelle.

Conservé dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Equipement de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sûre :

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également la section 8 pour les dispositifs de protection individuels recommandés.

Eviter la formation de poussière.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

Conservé dans un endroit sec.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Fiche de données de sécurité
RQ250B

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	N°CAS N°CE	Type de Valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Mise à jour	Base
Kaolin	1332-58-7 310-12-76	VME	10 mg/m ³		2005-02-01	FR VLE
Info supplémentaire	Valeurs limites indicatives					

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps : Tenue de protection.
Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Protection respiratoire : N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

Aspect et couleur : Poudre gris pâle
Odeur : Inodore
Seuil d'odeur : N.A.
pH : 6-8
Point de fusion/congélation : >500°C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : >1000°C
Inflammation solides/gaz : Non inflammable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.
Densité des vapeurs : Non pertinent
Point éclair : Non pertinent
Vitesse d'évaporation : N.A.
Pression de vapeur : Non pertinent
Densité relative : Non pertinent
Hydrosolubilité : Insoluble
Liposolubilité : Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non pertinent
Température d'auto-allumage : N.A.
Température de décomposition : N.A.
Viscosité : N.A.
Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : Non oxydant

9.2 Autres informations

Miscibilité : N.A.
Liposolubilité : N.A.
Conductibilité : N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substance : N.A.
Viscosité : Non pertinent
Densité apparente : 1500-3000 kg/ m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

10.4 Conditions à éviter

Stable en conditions normales

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun en particulier

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

RQ250B

3/5

Fiche de données de sécurité
RQ250B

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit :	
Toxicité aiguë par voie orale :	donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation :	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée :	donnée non disponible
Corrosion cutanée/ irritation cutanée :	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire :	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	donnée non disponible
Information supplémentaire :	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit :	
Evaluation Ecotoxicologique	
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique :	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :	
Biodégradabilité :	donnée non disponible
Composants :	
Kaolin	
Biodégradabilité :	donnée non disponible

12.3 Potentiel de bio-accumulation

Produit :	
Bioaccumulation :	donnée non disponible
Composants :	
Kaolin	
Bioaccumulation :	donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :	
Répartition entre les compartiments Environnementaux :	donnée non disponible
Composants :	
Kaolin	
Répartition entre les compartiments Environnementaux :	donnée non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et VPVB

Produit :	
Evaluation :	Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)

12.6 Autres effets néfastes

Produit :	
Information écologique supplémentaire :	donnée non disponible, il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
-----------	--

Emballages contaminés :	Vider les restes Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
-------------------------	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU :

ADR	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition ONU approprié :

ADR	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

RQ250B

4/5

Fiche de données de sécurité
RQ250B

ADR Marchandise non dangereuse
IMDG Marchandise non dangereuse
IATA Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage :

ADR Marchandise non dangereuse
IMDG Marchandise non dangereuse
IATA Marchandise non dangereuse

14.5 Risques environnementaux :

ADR Marchandise non dangereuse
IMDG Marchandise non dangereuse
IATA Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs :

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC:

Type de bateau : N/A
Catégorie de pollution : N/A

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU SVHC – Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes
Candidates à la Procédure d'Autorisation

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57)

Règlementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux installations classées)

96/82/EC Mise à jour : 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Etat actuel de notification :

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire.
CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'inventaire Suisse.
US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire.
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire.
ENCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire.
ISHL : N'est pas inscrit dans l'inventaire.
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire.
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire.
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.